

Doctrines

Législation Communautaire

Banque

- (061571) Les orientations de l'EBA et de l'ESMA relatives à la gouvernance des établissements de crédit, GILLOUARD Marie, GOURIO Alain (Revue de droit bancaire et financier, 01/03/18, n°2)

Bourse et marchés financiers

- (061568) Règlement (UE) 2017/2402 du 12 décembre 2017 créant un cadre général pour la titrisation, ainsi qu'un cadre spécifique pour les titrisations simples, transparentes et standardisées, MULLER Anne-Catherine (Revue de droit bancaire et financier, 01/03/18, n°2)

Nouvelles technologies et commerce électronique

- (061515) Protection des données - Quelles actions judiciaires en cas de violation du RGPD ? , DANIS-FATÔME Anne (Communication - commerce électronique, 01/04/18, n°4)
- (061513) Quelle stratégie pour les transferts de données personnelles hors de l'Union européenne à l'aune du RGPD ?, PERRAY Romain (Communication - commerce électronique, 01/04/18, n°4)
- (061510) RGPD - Droit d'accès, droit à la portabilité : quelles différences ?, GRIGUER Merav (Communication - commerce électronique, 01/04/18, n°4)
- (061504) RGPD - Les autorités de contrôle en droit des données personnelles, DEROULEZ Jérôme (Communication - commerce électronique, 01/04/18, n°4)

- (061502) RGPD - La gouvernance , PERRAY Romain (Communication - commerce électronique, 01/04/18, n°4)

Législation Nationale

Banque

- (061593) LCB/FT et registre des bénéficiaires effectifs : compte à rebours pour déclarer, CURTET Alain (Petites Affiches, 29/03/18, n°64, p.5-9)
- (061576) Dossier : La transposition en droit interne des dispositions de la DSP 2, (Revue de droit bancaire et financier, 01/03/18, n°2)

Bourse et marchés financiers

- (061580) Visites domiciliaires de l'AMF et droits fondamentaux : panorama et perspectives au regard de quelques évolutions récentes, MOLINIÉ François (Revue de droit bancaire et financier, 01/03/18, n°2)

Civil

- (061617) Loi de ratification de l'ordonnance de réforme du droit des contrats, de la preuve et du régime général des obligations : le droit schizophrène, HOUTCIEFF Dimitri (Dalloz, 17/04/18, n°15, p.14)

Commercial

- (061603) Faute de la victime et exigence de préavis en matière de rupture des relations commerciales établies : illustrations jurisprudentielles, BAILLY Alexandre, HARANGER Xavier (Revue Lamy Droit des affaires, 01/04/18, n°136, p.38-42)

Pénal

- (061601) Le droit pénal des affaires de demain, (Revue Lamy Droit des affaires, 01/04/18, n°136, p.21-37)

- (061540) Pour une reprise implicite des actes accomplis pour le compte de la société en formation, DE RAVEL D'ESCLAPON Thibault (R.T.D. COM., 01/01/18, n°1, p.1-22)

Jurisprudence

Législation Nationale

Assurances

- **(061615) La clause abusive aux frontières du droit des assurances et du droit de la consommation**
À propos d'un litige relatif à une déclaration préimprimée lors de la conclusion d'un contrat d'assurance, dont une association de consommateurs soutenait qu'elle caractérisait une clause abusive et illicite, la Cour de cassation, répondant sur le fondement de l'article L. 113-2 du code des assurances, recadre le domaine des clauses abusives. (Cass.Civ. - 06/12/17 - 16-14974 : Dalloz 2018, n°15, p.836 - note de BEIGNIER Bernard, BEN HADJ YAHIA Sonia)
- **(061604) L'héritier bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie : entre volonté présumée et volonté recherchée de l'assuré**
Lorsqu'au dénouement d'un contrat d'assurance-vie, en application de la clause bénéficiaire retenue par l'assuré, les capitaux décès doivent être attribués à ses héritiers, il convient de rechercher quelle a été l'intention du stipulant lors de la rédaction de la clause et, par suite, de déterminer quelle acception du terme héritier il a retenue. C'est la solution d'un arrêt du 14 décembre 2017, rendu par la deuxième chambre civile de la Cour de cassation, qui s'inscrit dans un fort courant jurisprudentiel. accordant une place de premier choix à la volonté du stipulant. (Cass.Civ. - 14/12/17 - 16-27206 : J.C.P. N. 2018, n°15, p.37 - note de ROBINEAU Matthieu)
- **(061586) Assurance de groupe - Obligation du banquier de conseil envers l'assuré**
La banque doit conseiller l'assuré d'effectuer la déclaration dans les formes et conditions prescrites par le contrat d'assurance-groupe. (Cass.Com - 13/12/17 - 13-24057 : Revue de droit bancaire et financier 2018, n°2 - note de DJOUDI Jamel)

Banque

- **(061599) Chronique : le financement de l'acte de consommation et ses garanties**
Crédit à la consommation et fiche d'information ; crédit à la consommation et vérification du FICP ; crédit immobilier et activité professionnelle ; assurance emprunteur et devoir de conseil ; (Cour d'appel - Paris - 26/10/17 ; Cour d'appel - Aix-en-provence - 17/10/17 ; Cass.Civ. - 06/12/17 - 16-23629 ; Cass.Civ. - 22/11/17 - 16-21618 ; Cass.Com -

28/02/18 - 16-24841 : Gazette du Palais 2018, n°13, p.24 - note de PIEDELIEVRE Stéphane)

- **(061557) Droit commun des pratiques restrictives de concurrence - Régime spécifique applicable aux établissements de crédit**

Par un arrêt du 25 octobre 2017, la chambre commerciale de la Cour de cassation précise que les dispositions de l'article L. 442-6, I, 5° du Code de commerce relatives à la responsabilité encourue pour rupture brutale d'une relation commerciale établie ne s'appliquent pas à la rupture ou au non-renouvellement de crédits consentis par un établissement de crédit à une entreprise, opérations exclusivement régies par les dispositions du Code monétaire et financier. (Cass.Com - 25/10/17 - 16-16839 : Revue de droit bancaire et financier 2018, n°2 - note de SAMIN Thierry, TORCK Stéphane)

Bourse et marchés financiers

- **(061587) Difficultés de mise en œuvre du principe « ne bis in idem » en droit interne**

S'agissant de poursuites concernant l'exercice de l'activité de placement sans agrément, la chambre criminelle refuse de transmettre au Conseil constitutionnel une question prioritaire de constitutionnalité : elle retient que le cumul de sanctions administrative et pénale ne méconnaît pas le principe de nécessité des délits et des peines lorsque notamment les deux répressions aboutissent au prononcé de sanctions de nature différente. (Cass.Crim - 20/12/17 - 17-82470 : Revue de droit bancaire et financier 2018, n°2 - note de PAILLER Pauline)

Civil

- **(061478) Pour l'efficacité des clauses d'indemnité en cas de caducité d'un contrat interdépendant d'un contrat anéanti**

Par une décision rendue le 6 décembre 2017 par la chambre commerciale de la Cour de cassation, les juges refusent le jeu d'une clause pénale, insérée dans un contrat de location financière, considérant que celle-ci ne joue pas en cas de caducité du contrat issue de l'annulation du contrat de prestation de service qui le voisine. (Cass.Com - 06/12/17 - 16-21180 : R.T.D. CIV. 2018, n°1, p.109 - note de BARBIER Hugo)

Garantie

- **(061616) Sûreté consentie par une SCI : les critères de contrariété à l'intérêt social se précisent !**

La sûreté consentie par une SCI, en garantie des dettes d'un tiers, est valable si sa mise en jeu n'entraîne pas la disparition de son entier patrimoine : c'est le cas quand la valeur de l'immeuble qui lui sert d'assise est supérieure à la créance garantie, de sorte que les sommes devant revenir à la société permettent la réalisation de son objet social. (Cass.Civ. - 21/12/17 - 16-26500 : Petites Affiches 2018, n°77, p.12 - note de ATTARD Iérôme)

Immobilier et urbanisme

- **(061487) Délégation de paiement**

Ces deux arrêts, non publiés au Bulletin, n'ont d'évidence pas valeur d'arrêts de principe, mais permettent de constater que la délégation de paiement, si elle constitue une garantie principale de paiement très minoritaire, est néanmoins pratiquée. (Cass.Civ. - 18/05/17 - 16-15673 ; Cass.Civ. - 27/04/17 - 16-16661 : Revue de droit immobilier 2018, n°4, p.222 - note de PERINET-MARQUET Hugues)

Procédure

- **(061542) Les « lignes directrices » des autorités de régulation peuvent désormais faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir**

Dans trois décisions lues le même jour, le Conseil d'État poursuit son entreprise de soumission des actes de droit souple au contrôle du juge de l'excès de pouvoir dans la lignée de ses jurisprudences Fairvesta et Numericable (Conseil d'Etat - 13/12/17 : R.T.D. COM. 2018, n°1, p.67 - note de LOMBARD Frédéric)

Procédures collectives

- **(061623) Contenu du préjudice réparable en cas de crédit ruineux**

Le fournisseur qui a engagé sa responsabilité à l'égard de son client à raison des concours fautifs qu'il lui a accordés n'est tenu que de réparer l'aggravation de l'insuffisance d'actif qu'il a contribué à créer. C'est la première fois à notre connaissance que la jurisprudence retient, depuis l'entrée en vigueur de l'article L. 650-1 du Code de commerce, la responsabilité d'un prêteur pour crédit ruineux (Cass.Com - 10/01/18 - 16-10824 : Gazette du Palais 2018, n°15, p.79 - note de LASSERRE CAPDEVILLE Jérôme)

- **(061457) Acte de gestion courante - Ordre de virement bancaire**

Un ordre de virement bancaire constitue un acte de gestion qui est nécessairement soumis au contrôle de l'administrateur judiciaire chargé d'assister le débiteur en redressement judiciaire. (Cour d'appel - Pau - 27/11/17 : Revue des procédures collectives civiles et commerciales 2018, n°2 - note de LEBEL Christine)

Textes

Législation Communautaire

Assurances

- (061643) Règlement d'exécution (UE) 2018/633 de la Commission du 24 avril 2018 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2016/1800 définissant des normes techniques d'exécution pour le classement des évaluations de crédit effectuées par les organismes externes d'évaluation du crédit selon une échelle objective d'échelons de qualité de crédit conformément à la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil (J.O.U.E. série L n°105 du 25/04/18, p.6)

Banque

- (061644) Règlement d'exécution (UE) 2018/634 de la Commission du 24 avril 2018 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2016/1799 en ce qui concerne les tableaux de correspondance entre les évaluations du risque de crédit effectuées par les organismes externes d'évaluation du crédit et les échelons de qualité du crédit prévus dans le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil (J.O.U.E. série L n°105 du 25/04/18, p.14)
- (061640) Rectificatif à la directive (UE) 2015/2366 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 concernant les services de paiement dans le marché intérieur, modifiant les directives 2002/65/CE, 2009/110/CE et 2013/36/UE et le règlement (UE) n° 1093/2010, et abrogeant la directive 2007/64/CE (J.O.U.E. série L n°102 du 23/04/18, p.97)
- (061639) Rectificatif au règlement d'exécution (UE) 2018/286 du Conseil du 26 février 2018 mettant en œuvre le règlement (UE) 2017/1509 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée (J.O.U.E. série L n°102 du 23/04/18, p.96)
- (061632) Règlement d'exécution (UE) 2018/602 du Conseil du 19 avril 2018 mettant en œuvre le règlement (UE) 2017/1509 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée (J.O.U.E. série L n°101 du 20/04/18, p.16)
- (061631)
Décision (PESC) 2018/611 du Conseil du 19 avril 2018 modifiant la décision (PESC) 2016/849 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée (J.O.U.E. série L n°101 du 20/04/18, p.70)

Législation Nationale

Banque

- (061665) Décision de l'ACPR n° 2018-CR-24 du 16 avril 2018 relative à la mise en œuvre du calcul des contributions au Fonds de résolution national (J.O. n°97 du 26/04/18)
- (061664) Décision de l'ACPR n° 2018-CR-23 du 16 avril 2018 portant fixation de la cible des contributions au Fonds de résolution national pour 2018 (J.O. n°97 du 26/04/18)
- (061658) Arrêté du 23 avril 2018 portant application des articles L. 562-3, L. 745-13, L. 755-13 et L. 765-13 du code monétaire et financier (J.O. n°97 du 26/04/18)
- (061641) Arrêté du 9 avril 2018 portant application des articles L. 562-3 et suivants, et L. 745-13, L. 755-13 et L. 765-13 du code monétaire et financier (J.O. n°95 du 24/04/18)
- (061638) Arrêté du 20 avril 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier [40 embargos publiés au JO du 22/04/18 ; A consulter directement sur Légifrance] (J.O. n°94 du 22/04/18)
- (061637) Arrêté du 13 avril 2018 portant application des articles L. 562-3 et suivants, L. 745-13, L. 755-13 et L. 765-13 du code monétaire et financier (J.O. n°93 du 21/04/18)

Bourse et marchés financiers

- (061636) Arrêté du 13 avril 2018 portant homologation de modifications du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (J.O. n°93 du 21/04/18)

Civil

- (061635) Loi n° 2018-287 du 20 avril 2018 ratifiant l'ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016 portant réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations (J.O. n°93 du 21/04/18)

Pénal

- (061633) Décret n° 2018-284 du 18 avril 2018 renforçant le dispositif français de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (J.O. n°92 du 20/04/18)